

## Comité Aulnaysien de Participation Démocratique - Quartiers SUD

Association déclarée sous le numéro 093008718 du 31.12.2002

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL  
206, rue de Paris

93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

Aulnay-sous-Bois, le 1<sup>er</sup> Mai 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter, par la présente, l'annulation de la déclaration préalable de travaux n° 093005 10C0017 effectuée par la Société SOFIGEP le 2 mars 2010 demeurant 9, rue du Colonel de Rochebrune – 92500 RUEIL MALMAISON – représentée par Monsieur Gérard KOENIGKHEIT – afin qu'elle soit transformée en une demande de permis de construire pour les raisons qui tiennent au changement de destination notoire des locaux. Ceci impliquerait d'avoir à répondre aux problèmes liés à l'activité de cette enseigne (FRANPRIX) en termes de :

- Stationnement (500 clients par jour)
- Livraisons (15 camions attendus par semaine)
- Bruit des conditionneurs (compte-tenu d'une chaîne de froid de ce magasin alimentaire)
- Circulation aux abords
- Sécurité Pompiers

Indépendamment du fait que la Société FRANPRIX a fait une présentation spé cieuse de son projet aux copropriétaires il n'est pas, à ce jour, versé au dossier la décision du Conseil Syndical approuvant cette « arrivée » en vertu du règlement de copropriété prévoyant explicitement l'obtention d'une autorisation.

L'édifice commercial des centres ville est précaire. Des exemples à ne pas suivre sont nombreux dans un département à la plus forte concentration de centres commerciaux. Cette enseigne espère faire venir une clientèle nouvelle mais serait un concurrent direct à cette autre enseigne qu'est MONOPRIX (également du Groupe CASINO) qui est la locomotive des commerces de la zone concernée.

Ce projet est plus que symbolique à un moment où deux bouchers indépendants ferment à proximité.

Aucune information préalable n'a été donnée pour répondre aux inquiétudes légitimes des autres commerçants, des riverains et des clients dans une ville qui a dû se doter de conseils de quartiers pour respecter la loi.

Dans l'attente de la suite que vous voudrez bien donner à ma présente requête,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Alain BOULANGER